



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-11-09

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date convocation :  
3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres  
en exercice  
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents  
20

Pouvoirs : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT

Votants  
22

Secrétaire de séance : Josette VELAY

### Objet : TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter les tarifs municipaux qui s'appliqueront pour l'année 2026.

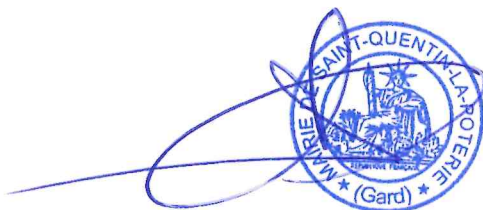
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le tableau, ci-joint, des tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Josette VELAY

Le Maire,  
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **15 DEC. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20251211-2025-12-09-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2025  
Date de réception préfecture : 15/12/2025